



AIDE A LA CULTURE

Pour promouvoir et favoriser l'accès à la culture, le conseil d'administration souhaite aider les familles à découvrir des spectacles et événements culturels ; il a donc été décidé que la CMCAS de Pau participera financièrement en fonction de votre coefficient social comme suit :

- 3 prises en charge par an du 1^{er} Septembre au 31 Août pour chaque ouvrant et ayant droit.
- Montant du calcul de l'aide financière plafonnée à 39 € par spectacle et par participant.
- Pas de participation de la CMCAS sur les rencontres sportives et le cinéma.

MERCI DE COMPLETER LE BULLETIN CI-DESSOUS AVANT DE LE TRANSMETTRE AVEC LES JUSTIFICATIFS A VOTRE SLV OU A LA CMCAS

DEMANDE DE REMBOURSEMENT BILLETTERIE

NIA : COEFFICIENT SOCIAL DE L'OD : % Participation CMCAS :

NOM - PRENOM	INTITULE EVENEMENT (Théâtre, Danse, Concerts, Expo, Opéra, Connaissance du Monde, Musées...)	DATE ET LIEU DE L'EVENEMENT	MONTANT REGLE	MONTANT REMBOURSE
1
2
3
4
5
TOTAL				

Destinataire du règlement : Titulaire du compte :
 Vos remboursements seront effectués par virement de préférence (joindre le RIB si nécessaire).

Budget :
2351/

A....., le/...../..... SIGNATURE :

SIGNATURE DU PRESIDENT :

SIGNATURE DU TRESORIER :

Merci de joindre les éléments justificatifs à cette demande de remboursement
Factures nominatives et originaux des billets.